



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle**

**Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante
Sous-direction de la stratégie et de la qualité des formations
Département des formations du premier cycle**

n° D2025-003970

Affaire suivie par :

Hélène COUDERT

Tél : 01 55 55 64 08

Mél : helene.coudert@enseignementsup.gouv.fr

Paris, le 22 avril 2025

Le ministre chargé de l'enseignement supérieur
et de la recherche

1 Rue Descartes,
75231 Paris

Mesdames et Messieurs les chefs des services
académiques des ressources humaines

à

Objet : formation continue des professeurs des classes préparatoires aux grandes écoles.

A l'instar des années précédentes, les écoles d'ingénieurs ont programmé, sur propositions de la Conférence des grandes écoles, une liste de stages de formation continue pour l'année scolaire 2024-2025. Ces stages mis en place par le groupe LIESSE (liaisons interdisciplinaires avec les écoles d'enseignement supérieur pour structuration des échanges) s'adressent aux professeurs des classes préparatoires aux grandes écoles.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir établir, au profit des enseignants qui en feraient la demande par la voie hiérarchique, des ordres de mission sans remboursement et, pour ceux qui en auraient déjà fait la demande, des ordres de mission à titre de régularisation.

Le programme de ces stages est régulièrement actualisé au cours de l'année sur le site du groupe LIESSE à l'adresse suivante : <https://liesse.minesparis.psl.eu/>.

Pour information, les professeurs sont invités à consulter la liste des stages sur le site du groupe LIESSE. Les écoles prestataires sont informées de la procédure que doivent suivre les professeurs.

Pour le directeur général de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle et par délégation,
La cheffe du département des formations du premier cycle,

Laure ENGELDINGER